

Assemblée communale du 27 juin 2017, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : José Métille et Gérard Beuchat sont nommés scrutateurs.

Présents : 58 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 avril 2017.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2016
3. Décider la vente de la parcelle No 576 du lotissement Rière Vasou, à Saint-Ursanne, à Julie et Jonathan Oanes, Cornol
4. Informations communales : circulation et parcage et Saint-Ursanne ; passe à poissons ; plage de Saint-Ursanne
5. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 avril 2017 est approuvé.

2. Comptes 2016

Philippe Burket présente les comptes 2016, qui bouclent sur un résultat positif de fr. 4'325.08 alors que le budget prévoyait un découvert fr. 32'500.-- Il présente les éléments caractéristiques des comptes, les principales différences avec le budget ainsi que les dépassements budgétaires de la compétence du Législatif, notamment les éléments suivants :

	<b>Effectif 2016</b>	<b>Différence</b>
Fonds de fusion (solde : 110')	0.--	0.—
Déneigement	41'000.--	- 18'000.—
Vente des bus scolaires	15'000.--	+ 15'000.—
Répartition de charges	1'595'000.--	-59'000.—
- Enseignement	1'258'000.--	- 2'000.—
- Chômage	37'000.--	0.—
- Action sociale net	+80'000.--	+ 45'000.—
- AVS	343'000.--	- 12'000.—
Cas d'assistance (net)	141'000.--	- 37'000.—
Intérêts	152'000.--	+ 16'000.—
Amortissement (y.c. services)	446'000.--	+ 150'000.—
Mise en réserve (y.c. services)	624'000.--	+ 142'000.—
Retrait des fonds (y.c. services)	66'000.--	- 43'000.—
Fiscalité	3'499'000.--	+ 144'000.—
Charges totales	6'379'000.--	+ 360'000.—
Recettes totales	6'383'000.--	+ 396'000.—

Il explique ensuite les investissements réalisés et enfin l'état du Bilan au 31 décembre. Trois projets d'investissements sont terminés, dont la compétence d'approbation reste de la compétence du Conseil conformément au règlement d'organisation :

Objet	Crédit	Décompte	Différence	Produits	Solde net	Financement
<b>Raccordement CàD Epauvillers</b>	115 000,00	105 565,30	- 9 434,70		105 565,30	Fonds eau potable : 3'000.-- Solde : emprunt
<b>Eclairage public, Montenol</b>	100 000,00	85 715,95	- 14 284,05	6 615,00	79 100,95	Fonds route : 10'000.-- Solde : emprunt
<b>Appartement Quartier 18, Saint-Ursanne</b>	206 000,00	208 757,85	2 757,85	31 500,00	177 257,85	Emprunt

Véronique Houlmann, Conseillère communale, donne lecture du rapport de vérification des comptes, qui conclut à la validité de ceux-ci et recommande à l'Assemblée de les approuver.

Le Caissier explique ce qu'est une élimination d'impôt.

Il ajoute que la dette est restée stable depuis la fusion jusqu'en 2015 et que l'augmentation d'un million est propre à l'année 2016.

Le Caissier confirme qu'un emprunt à taux fixe de 1 million a été contracté, à un taux très favorable, pour financer les travaux de réfection de la vieille ville. En effet, les subventions promises sont en général versées après les travaux, bien que le versement d'acompte soit possible et les fonds communaux disponibles ajoutés aux dons déjà encaissés ne sont pas suffisants pour financer la 1<sup>ère</sup> étape.

Au vote, l'Assemblée approuve les dépassements budgétaires 2016, sans avis contraire.

Les personnes présentes approuvent ensuite les comptes 2016 tels que présentés.

### 3. Vente de terrain Rière Vasou

Nicolas Maître, Conseiller communal, présente le dossier. Il s'agit de traiter la vente de la parcelle No 576, de 689 m<sup>2</sup>, Rière Vasou, Saint-Ursanne, à Julie et Jonathan Oanes, de Cornol.

L'entrée en matière est approuvée.

Le détail de la vente est le suivant :

- Acquéreur : Julie et Jonathan Oanes
- Parcelle : No 576
- Surface : 689 m<sup>2</sup>
- Prix : fr. 55.—/m<sup>2</sup>,
- Droit de réméré : 2 ans
- Frais d'acte et d'abornement : à charge de l'acquéreur
- Condition particulière : résidence principale

Nicolas Maître précise où se situe la parcelle.

Au vote, l'Assemblée approuve à la majorité des personnes présentes et sans avis contraire ce point de l'ordre du jour.

### 4. Informations communales

#### **Circulation et parcage**

Jacques Vuillaume présente le projet, accompagné des délégués du bureau Buchs et Plumey SA (MM. Seuret et Rodriguez) mandaté en qualité d'expert pour l'analyse. Il explique que l'objectif est de valider les objectifs fixés à l'époque dans le plan directeur des circulation, d'évaluer l'adéquation des mesures prises à ce jour, d'étudier les possibilités d'adaptation et de recueillir l'avis des citoyens à ce sujet. Il ajoute que la démarche pourra également servir au moment d'engager la révision du plan d'aménagement local communal.

Les délégués de Buchs et Plumey SA précisent encore que les éléments présentés à l'Assemblée constituent l'état des réflexions en cours. Dans le cadre des futures démarches liées à la réalisation du nouveau plan d'aménagement local ou la modification du plan directeur des circulations, un groupe de travail représentatif de la population devra être constitué, de manière à répondre au critère « participatif » du projet fixé dans la législation. Au terme de la séance de ce jour, chacun pourra encore transmettre par écrit à l'administration commune ses remarques, craintes et propositions en lien avec les circulations et le stationnement. Ces réflexions seront alors étudiées dans le cadre de la poursuite des démarches en cours.

M. Rodriguez rappelle les objectifs fixés dans le plan directeur des circulations de 2003 ainsi que les mesures en vigueur : zone de rencontre ; trafic poids lourds interdits en vieille ville ; pont St-Jean interdit au trafic motorisé ; fermeture occasionnelle de la vieille ville. L'analyse démontre que ces mesures permettent d'atteindre les objectifs, qui restent en outre pertinents et d'actualité.

Les réflexions en cours portent sur les points suivants :

Hiérarchiser le réseau routier

- canaliser le trafic de transit sur le réseau principal (route cantonale de liaison) et non sur le réseau secondaire (route communale vieille ville).

Concept de fermeture de la ville avec installation de bornes escamotables aux Portes St-Pierre et St-Paul

- Fermetures ponctuelles les dimanches d'été et pour les manifestations
- Fermeture de la vieille ville la nuit pour éviter le trafic de transit (réduction du bruit ; tranquillité augmentée ; qualité de vie améliorée)
- Accès possible pour les riverains en tout temps

Concept d'entrée de mobilité douce

- Accès privilégié par le Pont St-Jean

Parking de longue durée gratuit à l'extérieur de la vieille ville

- Utilisation du parking de Thécla
- Mise en valeur du sentier piéton Thécla – Pont St-Jean
- Entrée en vieille ville par le pont St-Jean

Zone piétonne ou zone interdite au trafic

- Augmentation du secteur piéton limité actuellement au Pont St-Jean, par exemple Place Roger Schaffter, Rue 3 Février, Place du Mai.
- Une étude participative sera menée à ce sujet

Politique de stationnement

- Régime de stationnement de courte durée à l'intérieur de la vieille ville (zone bleue et horodateurs) ; macaron de stationnement pour les résidents du centre ancien (en fonction).
- Régime de stationnement de longue durée extra-muros (en fonction)
- Deux mesures complémentaires sont proposées :
  1. Règlement du stationnement par horodateur au parking Est (croisé Rte de la Gare et Rte des Rangiers) avec stationnement gratuit pour les citoyens communaux. Cette mesure permettrait notamment d'évaluer la rentabilité d'un parking « en dur » plus grand, au même endroit.
  2. Règlement du stationnement par parcomètre pour les places situées à la rue du 23 Juin, à la hauteur de l'Hôtel de Ville.

Transports publics

En complément et en parallèle, une étude sera menée sur la desserte actuelle en transports publics, de manière à coordonner l'offre avec les concepts à l'étude et présentés ci-dessus (liaison parking – ville – gare, etc.).

Jacques Vuillaume confirme que le macaron de stationnement ne sera pas valable sur les cases régies par horodateurs. Les citoyens qui verront les cases devant leur bâtiment être à l'avenir régies par horodateurs devraient bénéficier de plus de disponibilités pour les besoins ponctuels (en chargement et déchargement).

Par contre, ils ne pourront plus y stationner en longue durée et devront parquer ailleurs, hors zone bleue ou bénéficie pour ces secteurs du macaron de stationnement.

Gabriel Jeannerat estime qu'il n'est pas opportun de mêler le plan directeur des circulations et le plan d'aménagement local. Le choix de la procédure reste à définir, notamment en collaboration avec le service cantonal du développement territorial.

Jacques Vuillaume confirme que le nombre de places de parc en vieille ville n'est pas suffisant par rapport au besoin (selon les normes fournies par les spécialistes et la littérature spécialisée). En fonction des priorités fixées pour le stationnement (1 : habitants ; 2 : commerces ; 3 : visiteurs), il est donc nécessaire de prendre certaines mesures, en particulier la limitation du temps de stationnement en vieille ville avec macaron pour les riverains ou réfléchir à la construction d'un nouveau parking « en dur » extra muros.

La question des vélos et des motos sera traitée dans les phases suivantes des démarches, la situation actuelle n'étant pas satisfaisante, notamment en raison d'un parcage souvent hors case des 2 roues.

Il est confirmé encore que le stationnement sera payant pour les visiteurs à la croisée Gare/Rangiers, mais pas pour les citoyens. Le parking de Thécla restera gratuit, au moins dans un premier temps, si l'on veut s'assurer qu'il accueille une majorité de visiteurs pour désengorger le centre ancien.

Les travailleurs immigrant ne pourront pas utiliser les secteurs à durée limitée actuelle ou future. Ils devront en priorité se reporter sur d'autres parkings. Des solutions mixtes pourraient être proposées toutefois, par exemple un système de macaron comme pour les citoyens, mais payant, pour l'utilisation de certaines zones à durée de parcage limitée.

L'utilisation du parking Thécla est pour l'instant garanti par les propriétaires. La Commune n'est pas propriétaire de tous les secteurs de parcage actuellement, ce qui constitue un risque quant à leur utilisation à terme. Cela milite pour la construction d'un « grand » parking communal (dont la rentabilité pourra être évaluée par la pose d'horodateurs au parking de la route de la Gare).

### **Passé à poissons**

Maurice Altermath présente Laurent Gogniat, Office cantonal de l'environnement, responsable au niveau cantonal du dossier de la passe à poissons. Ce dernier est accompagné de Pierre-Alain Bourquard, exploitant de Moulin Grillon SA, maître d'ouvrage du projet.

M. Gogniat rappelle l'historique du dossier. En particulier, la procédure de permis de construire la passe à poissons technique a été suspendue pour permettre l'étude d'une passe à poissons en ruisseau. Dans ce cadre, un groupe travail a été constitué, regroupant l'ensemble des acteurs concernés. Ses tâches consistaient à élaborer et valider une variante de ruisseau de contournement, évaluer les deux variantes et proposer un choix. Le groupe a ainsi conclu que la passe à poissons en ruisseau constituait était meilleure que celle dite technique initialement développée.

Le projet de ruisseau prévoit une embouchure à l'aval direct du barrage et se déroule sur environ 130 m de long, pour rejoindre le Doubs à l'amont de la digue. Cette distance est nécessaire pour garantir une pente suffisamment faible pour être utilisable pour les poissons. Les berges du ruisseau seront aménagées en pente douce et seront végétalisées. Ainsi, l'emprise globale du projet représente une surface de 2'200 m<sup>2</sup>. Un dispositif de comptage des poissons et des aménagements empêchant les embâcles dans le ruisseau seront installés.

Un seul ouvrage de franchissement du ruisseau est prévu pour l'accès à la plage, dans la partie amont du ruisseau. Un 2<sup>e</sup> pont, à l'aval, à proximité du seuil, n'est pas prévu, pour des raisons financières. Il est évoqué cependant l'idée de supprimer le chemin piéton au Sud du ruisseau et de faire passer le chemin par la plage. Ce changement permettrait de supprimer la pose d'une barrière séparant le chemin et les terres agricoles et l'économie ainsi réalisée pourrait financer, au moins en partie, le 2<sup>e</sup> pont. On peut craindre également des passages sauvages à l'emplacement souhaité du 2<sup>e</sup> pont. De plus, l'expérience a montré qu'une barrière telle que prévue recueille de nombreux débris lors des périodes de crues du Doubs et que cela impliquera un entretien qui a aussi un coût.

Pascal Guerry, responsable du balisage des sentiers pédestre pense également qu'un pont côté seuil serait intéressant, voire nécessaire, ce qui permettrait de conserver le parcours actuel du sentier balisé dans le secteur.

Pour Laurent Gogniat, la hausse des températures du Doubs n'est pas imputable à la réalisation des passes à poissons ou l'élargissement des cours d'eau. Le réchauffement climatique général en est la principale cause.

Assurer le franchissement des seuils présents sur le Doubs sera obligatoire à terme. Le financement sera couvert par Swissgrid lorsque les barrages ne sont pas liés à l'exploitation de la force hydraulique ou par l'exploitant d'une centrale lorsqu'une telle installation il existe.

Laurent Gogniat précise à l'intention des citoyens que la qualité du Doubs est plutôt bonne. Il invite aussi le Conseil communal à réfléchir à la possibilité de financer un 2<sup>e</sup> pont pour franchir le ruisseau et accéder à l'espace plage, tel que plusieurs citoyens l'ont évoqué.

Albert Piquerez ajoute que la commune n'a jamais envisagé la vente de la surface destinée à la plage.

### **Plage de Saint-Ursanne**

Jacques Vuillaume, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle que jusqu'en 2015, le terrain était en main privé et que le projet de passe à poissons technique engendrait des contraintes pour l'utilisation de la plage et l'accès au Doubs.

Dès 2016, la commune a acquis le terrain et un nouveau projet de passe à poissons en ruisseau est en phase d'étude. Cela a dégagé l'opportunité de réaménagement la plage et l'accès au Doubs.

Un projet a donc été développé dans ce sens et validé par ENV. Il est prévu ainsi une plage en pente douce pour accéder sans danger à l'eau sur 25 m de large environ, moyennant un léger terrassement de la berge, entre la chute et le plongeoir qui restera à son emplacement actuel. La plage est prévue en galets ronds et sera protégée à l'amont et à l'aval par deux petites digues en pierres naturelles.

Il est précisé que le groupe de travail « passe à poissons » n'a pas validé le projet.

Malgré le réaménagement et l'agrandissement du site, le Conseil communal ne souhaite pas réaliser une plage d'importance cantonale mais un site à vocation plutôt communale. L'aménagement du secteur restera simple et proche de la situation actuelle.

Il est relevé qu'à plusieurs reprises, des utilisateurs ont provoqué des nuisances de bruits, la nuit. Le Conseil communal réfléchira à la manière de traiter cet aspect.

La pose d'une ou plusieurs poubelles n'apparaît pas comme une solution au problème de la gestion des déchets. L'expérience des années précédentes a en effet démontré que la présence de poubelles engendrait beaucoup plus de saleté aux alentours qu'aujourd'hui où elles sont supprimées. L'idée et la tendance sont la responsabilisation des citoyens, qui doivent reprendre leurs déchets.

La question et la problématique éventuelle du parcage (plus d'utilisateurs, plus de voitures et plus de places nécessaires) des utilisateurs de la plage seront étudiées par le Conseil. Il est relevé à ce sujet que ne pas augmenter le nombre de places de parc existantes aura aussi comme corolaire de ne pas inciter à une hausse de la fréquentation de la plage réaménagée.

Le bovi-stop sur le cheminement piétonnier d'accès à la plage depuis le Pont haubané ne sera en principe pas démantelé. L'opportunité de l'enlever sera néanmoins étudiée par le Conseil, notamment pour éviter les risques de danger que son franchissement peut engendrer.

### **5. Divers**

Albert Piquerez rapporte au sujet de la place des tilleuls de Saint-Ursanne. Il rappelle que, malgré leur état de santé jugé mauvais, il a été décidé dans le cadre du plan spécial Veille ville de conserver les arbres, d'aménager un nouvel accès sur la place à son extrémité Est, de réaliser un cheminement piétonnier de cet accès jusqu'à l'entrée du Cloître et à travers la place, vers l'Ouest, pour rejoindre la Rue de la Tour.

Dans le cadre du projet d'exécution des travaux, 2 expertises ont été menées pour définir l'état sanitaire des tilleuls de la place. Les résultats concluent à des arbres affaiblis mécaniquement, donc la pérennité au-delà de 5 ans n'est pas assurée.

En conséquence, différentes mesures ont été prises par le Conseil pour préserver ces tilleuls :

- Mesures de protection des arbres et de leurs racines pendant les travaux
- Abandon des cheminements piétonniers

En complément, le Conseil communal a engagé une réflexion sur l'avenir de la place pour définir, comment remplacer les arbres, quel sera le coût, dans quels délais engager les travaux, etc.

L'Assemblée sera renseignée à ce sujet dès que l'Exécutif aura arrêté ses choix.

André Guédât souhaite savoir qu'elle est le retour pour la commune de sa participation au parc naturel régional du Doubs (PNRD). Nicolas Maître, délégué communal et membre du Comité, confirme que l'impact direct est difficilement mesurable. Toutefois, par son implication dans le projet, les Autorités veillent à pouvoir bénéficier des projets menés par le Parc. M. Maître ajoute que la réalisation de diverses études, en phase de réflexion, pourront bénéficier d'un soutien financier du PNRD. En outre, nous participons aux débats dans le cadre de différents groupes de travail chargé des projets qui nous intéressent et dont Clos du Doubs pourrait bénéficier.

M. Maître confirme encore que le conseil communal a d'ores et déjà planifié une réflexion sur l'opportunité de rester ou quitter le PNRD, à l'échéance du contrat initial.

Jean-Marc Comment propose au Conseil d'affecter le bénéfice annuel des comptes à des bons d'achat dans les commerces locaux en faveur des citoyens, comme la pratiqué la Commune de Porrentruy.

André Theurillat signale le mauvais entretien des routes à Epauvillers. Albert Piquerez explique que les travaux ordinaires comme les réparations d'investissement continuent d'être exécutées sur l'ensemble du territoire communal, en fonction des besoins et des possibilités. Des interventions à Epauvillers – maintenant qu'elles sont connues – seront planifiées par l'Exécutif, y compris pour l'entretien d'un mur bordant la route, En Boudhat s'il se trouve sur terrain communal.

Il est relevé que les fontaines de Saint-Ursanne sont parfois utilisées à des fins non habituelles, comme pour laver des vélos. Il est confirmé que cet usage n'est pas conforme. Chaque citoyen constatant de tel agissement est invité à demander au « contrevenant » de respecter le site.

Il est signalé que lors de la dernière édition des Médiévales, les papiers autocollants des bracelets d'entrée ont été jetées au sol par ceux chargé de la vente. Jean-Marc Comment, membre du comité d'organisation de la Fête et présent à l'Assemblée, se charge de transmettre la remarque en vue d'un changement de pratique cette année.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 22.55 heures.

## **ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS**

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket